



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cour d'appel de Paris
Tribunal judiciaire de Paris**

Présidence du tribunal judiciaire

Paris, le 28 octobre 2020

~ COMMUNIQUÉ : PRISE DE DATE ~

En application du décret n°2020-950 du 30 juillet 2020, l'entrée en vigueur de la réforme de la prise de date est reportée au 1er janvier 2021.

Les modalités de saisine du tribunal judiciaire de Paris pour les instances au fond seront définies et communiquées en fin d'année 2020.